

**Membres en exercice:****Séance du 29 juin 2023**

15

**Présents :** 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le mercredi 21 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Philippe PUECH

**Votants :** 11

**Sont présents:** Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, David LATHAM, Christine RAMON, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO EPOUSE MANUS

**Représentés:** Jean-Philippe FISCHER par Philippe PUECH, Marie-Charlotte FAVRELLE par Christine RAMON, Franck THOMAS par Hugues DAUTHERIVES

**Excuses:**

**Absents:** Aude GILABERT, Daniel BOUNIOL, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT

**Secrétaire de séance:** Géraldine DULARY

**1° Examen et approbation procès-verbal de la séance du 25.05.2023 :**

PV validé à l'unanimité

**2° Désignation du secrétaire de séance : Madame Géraldine DULARY****3° Véhicule DANGEL : Monsieur le Maire :**

Acquisition d'un véhicule défense civile de surveillance et d'alerte contre les incendies de forêt.

Acquisition en indivision avec les communes de FERRALS LES CORBIERES, BOUTENAC et FABREZAN .

**Historique :**

Il est rappelé à l'assemblée que la commune fait partie du Comité Communal des Feux de Forêt nommé « PINADA », un véhicule était prêté par les services de l'Etat durant la campagne 2022 ; ce dernier étant ancien et peu pratique pour les bénévoles, il a été décidé de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

**Nouveau véhicule :**

Plusieurs devis ont été demandés, après examen le choix s'est porté sur un véhicule TOYOTA (références HILUX RC 2.4 150) pour un coût de : 61 310.15 € HT, soit : 73 572.18 € TTC.

Pour aider les communes à financer cette dépense, la DDTM accorde une subvention fixée à 80% du montant HT, soit : 49 048.12 €.

**Dépense pour chaque commune :** 6 131.03 € TTC

Le Conseil Municipal examine cette proposition et, après en avoir délibéré, décide de la valider

Il convient pour les communes membres de conclure une convention de mutualisation reprenant les modalités financières de l'opération et les conditions liées au fonctionnement du nouveau véhicule (assurance, frais d'entretien, carnet de bord).

La convention de mutualisation est déposée sur le bureau et chaque membre de l'assemblée l'examine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée.

**4° Finances : Monsieur le Maire :**

**a) Détail plan de financement achat véhicule DANGEL :**

	Dépenses	Recettes
Achat véhicule	73 572,18 € TTC	49 048,12 € (80% du HT 61 310,15 € HT)
Participation FERRALS		6 131,01 €
Participation BOUTENAC		6 131,01 €
Participation FABREZAN		6 131,01 €
	73 572,18 € TTC	67 441,15 €
Reste pour THEZAN	6 131,03 € TTC	

$73\,572,18\ \text{€ TTC} - 49\,048,12\ \text{€} = 24\,164,06\ \text{€}/4 = 6\,131,03\ \text{€}$
--

**NOTE :**

La subvention versée par la DDTM est basée sur le montant Hors Taxes du coût du véhicule.  
Le Fonds de compensation de la TVA sera récupéré en totalité par la Commune de Thézan en 2024 et reversé à parts égales aux communes de FABREZAN, FERRALS LES CORBIERES et BOUTENAC.

**b) Délibération virement de crédit budget général M57 : régularisation comptes :**

COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES

Exercice : 2023

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
29/06/2023	023-	Virement à la section	-5 412.97	//	-		0.00
29/06/2023	60621-	Combustibles	5 236.97	//	-		0.00
29/06/2023	65561-	Contrib fonds compens.	176.00	//	-		0.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0.00</b>
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
29/06/2023	2156-206	Matériel et outillage	62 028.18	29/06/2023	021-00	Virement de la section de	-5 412.97
//	-		0.00	29/06/2023	1321-206	Subv. non transf. Etat,	49 048.12
//	-		0.00	29/06/2023	13241-206	Subv. non transf.	18 393.03
<b>Total Dépenses</b>			<b>62 028.18</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>62 028.18</b>

Cette délibération permet d'ajuster le compte 2156-206 matériel et outillage (achat véhicule DANGEL), en effet, il avait été prévu au Budget 2023 : 11 544.00 € sur cette opération, or, le coût du DANGEL s'élevant à 73 572.18 € TTC, il convient de régulariser en ajoutant : 62 028.18 € de manière à pouvoir mandater la facture du concessionnaire TOYOTA.

Cette dépense sera équilibrée en recettes par le remboursement de chaque commune (6 131.03 €) et le versement de la totalité de la subvention de la DDTM.

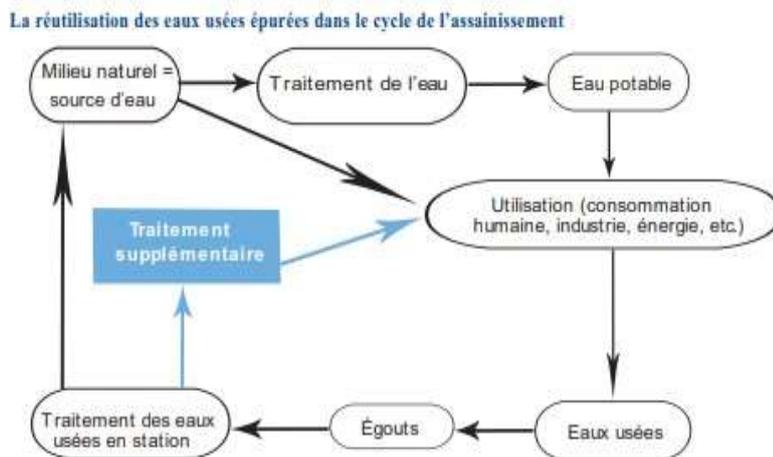
Sont également inscrits au c/6551 (contribution fonds compensation charges territoire contribution à l'apprentissage (chambre des métiers et de l'artisanat) 176 € (demande parvenue en Mairie le 13/06/2023.

Le Conseil Municipal examine cette délibération et, après en avoir délibéré, décide de la valider.

#### 5° Travaux : Monsieur Hugues DAUTHERIVES

##### a) Projet de réutilisation des eaux usées traitées (R.E.U.T) :

La réutilisation des eaux usées traitées est une pratique consistant à recycler les eaux en sortie de station d'épuration afin de limiter la consommation d'eau douce.



Après traitement des eaux usées, ces dernières peuvent être stockées en vue de leur réutilisation pour permettre au SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours) de s'approvisionner en eau.

Pour ce faire il convient d'avoir un ouvrage de stockage, pour la commune, il faudrait disposer d'un terrain à proximité de la station d'épuration pour l'implanter.

Aujourd'hui, ce projet est soumis à l'assemblée pour connaître l'avis de chacun des membres, des recherches seront entreprises, d'une part pour cibler un terrain approprié et, d'autre part, pour étudier l'impact financier d'un tel projet.

Des renseignements plus précis seront communiqués à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### 6° Personnel communal Monsieur Hugues DAUTHERIVES

##### a) Renouvellement Contrat à Durée Déterminée Madame CARAGUEL Emilie :

Monsieur Hugues DAUTHERIVES précise à ses collègues que le contrat à durée déterminée de Madame CARAGUEL Emilie se termine au 19 juillet 2023.

Il est proposé de le renouveler pour 12 mois du 20 juillet 2023 au 20 juin 2024).

Proposition validée

Il est également précisé que la personne citée ci-dessus a bénéficié de plusieurs contrats à durée déterminée depuis plusieurs années, il conviendra à l'échéance de juin 2024 de se poser la question de la pérennisation de son poste.

#### 7° Recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 : Monsieur le Maire :

##### a) Proposition de nomination agent recenseur : Madame FERRAND Marlène

##### b) Nomination en qualité de coordonnateur communal : Madame CASSIGNAC Hélène

Ces deux personnes ayant déjà assuré ces mêmes fonctions lors des précédents recensements en 2013 et 2018, il est proposé de leur confier les missions susvisées pour la campagne 2024.

Proposition validée

#### 8° Questions diverses :

- a) Examen d'un fascicule produit par deux personnes domiciliées sur la commune dénommé « les licornes du désert »

Ces deux personnes souhaitent participer au Rallye des aventurières solidaires qui aura lieu du 29 septembre au 7 octobre 2023 et recherchent des financements pour les aider dans ce projet.

Outre le financement du rallye, ces personnes collectent également des dons qui seront déposés dans un village du Maroc au moment du rallye.

Vu ce descriptif et, après concertation, il est proposé de rencontrer les deux futures aventurières Virginie et Sonia pour en savoir davantage sur leur projet.

Le Conseil Municipal est favorable pour apporter sa contribution : logos de la Mairie de THEZAN sur le véhicule par exemple 15 X 15 CM : 300 €.

La séance est levée à 10 heures